

## Procès verbal du conseil municipal du lundi 24 septembre 2012.

**Présents** : Mesdames : B. PICAUD, G. AUDIGIER, B. ARZALIER, I. SALADINO

Messieurs : G. FARGIER, A. AUDIGIER, J. ALEXANDRE, G. SARTI.

**Procurator(s)** : L. PEREYRON à G. SARTI.

**Absent(s)** : D. VERNET

**Secrétaire de séance** : I SALADINO (vote unanimité)

- 1) **Approbation du projet de procès verbal du conseil municipal du mercredi 11 juillet 2012.** Le projet de procès verbal préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : unanimité.
- 2) **Dématérialisation des procédures administratives.** (Arrivée de D. VERNET).

La dématérialisation, c'est le fait de transférer des documents électroniques en lieu et place de l'envoi ou du portage des documents physiques pour obtenir l'accusé de dépôt de la Préfecture ou de tout autre organisme qui les reçoit.

Dans le cadre de la transmission des documents qui doivent passer par le contrôle de légalité, le ministère de l'Intérieur a souhaité moderniser cette procédure administrative et a défini un processus de dématérialisation : **ACTES. (Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisé)**. Le Maire fait part de l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité y compris les actes budgétaires ainsi que tous autres documents transmissibles par voie électronique. Le dispositif doit assurer l'identification et l'authentification de la collectivité territoriale émettrice, l'intégralité des flux de données relatives aux actes concernés ainsi que la sécurité et la confidentialité des données. Le coût sera de :

	Mise en place année 1	Coût annuel à partir de l'année 2
Plateforme sécurisée agréée MIOMCT et Hélios	100 €	105 €
Mise en place et formation	150 €	
Signature électronique sur clé USB (mobile)	100 €	50 €

Enfin, le Maire propose que les dispositifs informatiques relatifs à ces opérations soient installés par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. qui connectera et paramétrera les outils nécessaires sur site, en assurera le suivi, la hotline et la formation nécessaire des élus et personnels concernés. Vote unanimité.

### **3) Décision modificative budget général,**

Budget général fonctionnement dépenses				
compte	intitulé	montant		
673	Annulation de titres	48,00		
6156	photocopies	1 252,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 300,00</b>		
Budget général fonctionnement recettes				
70 311	Concessions cimetière	1 300,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 300,00</b>		

Vote : unanimité

#### **4) Modification des statuts du SEBA,**

Le 25 juin 2012, le comité syndical du SEBA a validé la modification des statuts. Cette modification porte :

- sur le siège du syndicat (Le siège du Syndicat est fixé à « La Ségalière », Les Vergnades 07110, LARGENTIERE,)
  - sur le nombre de délégués pour les collectivités adhérentes à la seule compétence « équipement d'ossature Pont-De-Veyrières. (Le nombre de délégués était de 1 par 5 litres/seconde souscrits, il passe désormais à 1 par 10 litres/seconde souscrits.
- Vote : unanimité.

#### **4) Rénovation des compteurs d'eau et nouveau mode de facturation (réseaux communaux des hameaux),**

L'agence de l'Eau et le Département de l'Ardèche demandent que la facturation de l'eau potable soit faite au m3. A ce jour, les usagers des réseaux communaux paient un forfait annuel. Ce type de facturation doit être changé. Toutefois avant de mettre en place ce mode de facturation, une rénovation du parc de compteurs doit être faite. Cette opération concerne les réseaux d'Hauteyzac, Leydu, Arzallier, Pruneyrolles, Le Prat et Collanges Basses. La rénovation pourra débuter dès que les crédits seront inscrits au budget de l'eau.

La délibération consiste en un engagement de la commune à rénover le parc de compteur et dès que cette opération sera terminée, à établir une facturation de l'eau au M3. (L'agence de l'eau RMC et le Département demandent un prix supérieur à 0,90 € ht du m3 (partie abonnement comprise).

Vote : unanimité

#### **5) Comptes rendus des réunions des syndicats intercommunaux,**

PAYS : comité syndical du 20 septembre 2012 à Vinezac. Présentation du nouveau membre du comité syndical, Incidences sur le SYMPAM de la recomposition de la carte communautaire, Gestion budgétaire, Mise en œuvre de la compétence optionnelle « gestion de la pépinière d'entreprises le Faisceau Sud », Positionnement vis-à-vis de l'appel à projets « Accueil Massif Central », énoncé des grandes lignes du profil INSEE ainsi que du diagnostic économie résidentielle de Pays de l'Ardèche Méridionale, plaquette bilan du CDPRA, points d'actualités.